



CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPÉCIALITÉ : Perfectionnement Sportif
MENTION : Baseball Softball Cricket**



© FFBS / Armand Lenoir

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME

Le titulaire du DEJEPS mention **Baseball Softball Cricket** exerce des missions : d'entraînement, de formation de cadres, d'agent de développement territorial et de gestionnaire de structures. Il est habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes et au sein des collectivités territoriales. Ses activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Baseball et Softball , de Ligues Régionales ou de Comités Départementaux. Il peut entraîner de l'initiation jusqu'au niveau national.

Au-delà de la mission confiée et de l'action en responsabilité, il sera également force de proposition. Il aura donc latitude pour réfléchir et concevoir par exemple un projet de perfectionnement sportif ; il sera acteur et coordonnateur de ce projet ; il coordonnera une équipe d'animateurs et conduira des démarches pédagogiques.

Au sein des comités et des ligues, il peut exercer des missions de formation dans le cadre des formations fédérales (animateur fédéral, entraîneur fédéral).

CONTENUS DE LA FORMATION

Elle s'organise obligatoirement, en **alternance**, entre **le centre de formation**, sous la forme de modules d'une semaine, et **la structure d'accueil** (club, CD, ligue de la FFBS) où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. Le parcours du candidat est rythmé par différentes évaluations formatives proposées en entreprise :

- **UC 1 et 2 : Co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure ;**
- **UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement des activités Baseball, Softball, Cricket pour tout public.**

2 UC transversales quelle que soit la spécialité :

UC 1	Être capable de concevoir un projet d'action
UC 2	Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

1 UC de la spécialité :

UC3	Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative	Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
------------	---	--

1 UC de la mention :

UC4	Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité	Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité
------------	---	---

La durée totale de l'année de formation est de **1 218 heures** au minimum qui se répartissent en :

- **718 heures** de formation en centre
- **500 heures** au minimum en activité dans une ou des structures d'accueil.

LIEU DE LA FORMATION

- CREPS de Montpellier
- Stade Greg Hamilton Park (Montpellier)
- Terrain de Baseball-Softball de Clapiers
- Terrain de Baseball de La Grande Motte
- Complexe euroméditerranéen à Montrodat
- CREPS de Toulouse / Creps de Boulouris
- Clubs employeurs des stagiaires

OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer aux épreuves de certification du DEJEPS Baseball Softball Cricket.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRÉ-REQUIS

Condition d'inscription :

- être âgé(e) de 18 ans au moins
- être titulaire du PSC1 ou équivalent
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Baseball, Softball et Cricket datant de moins de 3 mois au dépôt du dossier (utiliser obligatoirement le modèle joint dans dossier d'inscription)
- pas de diplôme scolaire requis

Pré-requis spécifiques : *(satisfaire aux pré-requis = exigences réalisables à l'entrée en formation ou en être dispensé)*

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de production de pièces administratives suivantes :

- Une attestation d'encadrement en Baseball, Softball ou Cricket de 200 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue régionale.
- Une attestation de pratiquant de Baseball, Softball ou Cricket délivrée pendant au moins trois saisons sportives.

Ces deux pièces doivent être fournies au moment de l'inscription aux tests.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Se préinscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, télécharger et compléter le dossier d'inscription.

Choix d'une structure d'accueil

Le candidat propose au Creps une structure employeuse ainsi qu'un tuteur susceptible de l'accompagner. C'est le Creps qui valide la structure employeuse et le tuteur.

La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeuse qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation

LE STATUT DU STAGIAIRE ET LES TARIFS

Statuts :

- Contrat d'apprentissage, contrat d'avenir :

Contact : administration@cfa-sport.com (04 67 61 72 28)

- Financement personnel, contrat de professionnalisation, autres :

Contact : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr (04 67 61 74 67)

Tarifs : Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter le Département des Formations au 04 67 61 74 67 **pour demander un devis.**

COORDONNÉES

Coordonnateurs de formation : Mme Catherine PERDU et M. Lahcène BENHAMIDA

Tél. Coordonnateurs : 06 32 64 87 54 / 06 08 85 57 18

Mail Coordonnateurs : catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr
lahcene.benhamida@ffbs.fr

Tél. Secrétariat : 04 67 61 74 67

Mail Secrétariat : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Site internet : <http://www.creps-montpellier.org>